

4SUCCESS
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : 68 rue Escudier
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
529 999 096 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 4 MAI 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le 4 mai,
A 10 heures,

Les associés de la société 4SUCCESS, Société à responsabilité limitée au capital social de 100 000 euros, se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Sébastien BELLENCONTRE**, propriétaire de 520 parts en pleine propriété,
- **Monsieur Marc CORNIER**, propriétaire de 160 parts en pleine propriété,
- **Monsieur Sébastien LESIEUR**, propriétaire de 160 parts en pleine propriété,
- **Monsieur Farid BOUMKAIS** propriétaire de 160 parts en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Monsieur Sébastien BELLENCONTRE préside la séance en qualité de cogérant.

Le Président constate que toutes les associées sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associées dans les délais légaux et que celles-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associées lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société, fixé 68 rue Escudier 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, au 7 rue Audé 92210 SAINT-CLOUD à compter de ce jour.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts, qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 : Siège social

Le siège social est fixé 7 rue Audé 92210 SAINT-CLOUD. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs à la gérance et au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Sébastien BELLENCONTRE

Monsieur Marc CORNIER

Monsieur Sébastien LESIEUR

Monsieur Farid BOUMKAIS